BE-A0525_715641_800235_FRE

Inventaire des archives de la Commission d'assistance publique de Meux (1852-1977)

Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

Description du fonds d'archives:....3
Consultation et utilisation....4
Conditions d'accès....4
Conditions de reproduction....4
Histoire du producteur et des archives....5
Producteur d'archives....5
Nom....5
Historique....5
Compétences et activités....6
Organisation....7
Archives....8
Historique....8
Acquisition....8
Contenu et structure....10
Contenu....10
Sélections et éliminations....10
Accroissements....10
Mode de classement....11

Description des séries et des éléments....13
I. Bureau de Bienfaisance....13
A. Organisation et gestion....13
1. Composition....13
2. Finances....13
2 - 4 Budgets. 1852-1924....13
5 - 7 Comptes. 1852-1924....13
3. Gestion du patrimoine....13
B. Aide sociale....13
II. Commission d'assistance publique....15
A. Organisation et gestion....15
1. Direction et composition....15
10 - 11 Registres aux délibérations. 1930-1977....15
13 - 15 Dossiers relatifs à l'élection et l'installation des membres de la Commission. 1947-1965....15
2. Administration générale....15
3. Affaires juridiques....16
4. Personnel....16
23 - 25 Dossiers personnels. 1942-1973....16
5. Finances....16
27 - 32 Budgets. 1926-1977....16
33 - 38 Comptes. 1925-1976....17
39 - 71 Pièces justificatives aux comptes. 1940-1976....17
70 - 71 1976....19
72 - 75 Comptes de fin de gestion. 1928-1977....19
76 - 77 Livres-journaux de caisse. 1930-1977....20
6. Gestion du patrimoine....20
B. Missions et pôles d'activité....20
1. Aide sociale....20
80 - 81 Dossiers sociaux. 1947-1968....20
2. Secours civils pendant la guerre 1940-1945....21

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commission d'assistance publique de Meux

Période:
1852 - 1977

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0525.687

Etendue:
- Etendue inventoriÃ©e: 1.18 m
- DerniÃ¨re cote d'inventaire: 87.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 30 ans et non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et sensibles du point de vue de la vie privée, une autorisation du Directeur général du CPAS de La Bruyère est nécessaire. Il est admis que les archives de plus de 100 ans ne sont plus sensibles du point de vue de la vie privée.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'Assistance publique de Meux
Prédécesseur en droit :
Bureau de Bienfaisance de Meux
Successeur en droit :
Centre public d'Aide sociale de La Bruyère

HISTORIQUE

La loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée dans chaque commune un Bureau de Bienfaisance (ou de plusieurs, si l'administration municipale le juge utile). Chacun de ces bureaux sera composé de cinq membres. L'article 4 de ladite loi précise que " *les fonctions des bureaux de bienfaisance seront de diriger les travaux qui seront prescrits par lesdites administrations*[communales] *, et de faire la répartition des secours à domicile*".
Le Bureau de Meux gère ces secours pour la commune. Meux se situe en Hesbaye namuroise et dépend administrativement de l'arrondissement et de la Province de Namur [1]. L'économie du village est et restera exclusivement agricole. En 1832, on y compte 1023 habitants et sa population augmente jusqu'à atteindre 1729 individus en 1900 pour ensuite diminuer au début du XXe siècle jusqu'à atteindre le nombre de 1177 en 1930 [2]. Notons également que R. Delooz mentionne l'émigration de nombreux Meutois vers les États-Unis dans les années 1870 [3].
Le Bureau de Bienfaisance subsiste jusqu'au vote de la loi organique de l'assistance publique du 10 mars 1925 [4]. Par celle-ci, le législateur belge opère la fusion des hospices civils et des bureaux de bienfaisance en une nouvelle institution, les commissions d'assistance publique (CAP). Cette loi apporte certaines modifications inspirées par une pratique séculaire et par les progrès réalisés dans le domaine de l'assistance aux indigents. La nouvelle législation s'inspire largement des principes fondamentaux qui ont présidé jadis à la création et à l'organisation des services de secours aux pauvres. De 1925 à

1 Pour la commune, voir notamment : DELOOZ R., La Bruyère. Commune du Namurois, Namur, 1986, p. 27-46 ; HASQUIN H., Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 2 : Wallonie et Bruxelles, Bruxelles, 1980, p. 991-992 ; VANDER MAELEN Ph., Dictionnaire géographique de la province de Namur, Bruxelles, 1832, p. 197-198.
2 Voir le fonds Institut National de Statistique. Mouvement de la population et de l'état civil, 1841-1976, dont les registres sont accessibles sur le moteur de recherche des Archives générales du Royaume. Voir aussi : Annuaire statistique de la Belgique (et du Congo Belge) 1870-1995.
3 DELOOZ R., op. cit., p. 29.
4 Moniteur Belge du 20 mars 1925.

1977, la CAP de Meux gère l'aide aux indigents dans une commune dont l'économie est tournée vers l'agriculture et dans laquelle la population a diminué depuis le XIXe siècle : elle passe ainsi de 1375 habitants en 1920 à 1177 habitants en 1930. Par la suite, la population se stabilisera globalement (1151 individus en 1960 et 1185 en 1976).
La transformation du Bureau de Bienfaisance en Commission d'Assistance publique ne change pratiquement rien à l'action sur le terrain de cet organisme (voir le point " Compétences et activités "). Il faut toutefois noter un accroissement considérable des activités durant la Deuxième Guerre mondiale lorsque les CAP sont chargées de l'organisation pratique et de la distribution sur le terrain des secours civils, sous la supervision des Offices du Travail, du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et de celui de l'Intérieur et de la Santé (arrêté du 29 juin 1940 relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin).
Par la loi organique du 8 juillet 1976 [5]sont créés les Centres publics d'Aide sociale (CPAS). Le 1er avril 1977 est donc installé le nouveau Conseil de l'Aide sociale de La Bruyère, qui remplace et succède en droit aux CAP de Bovesse, Émines, Meux, Rhisnes, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les indigents secourus par la CAP sont répartis en trois catégories distinctes. La première est composée des pauvres qui manquent de biens et de moyens indispensables à leur existence, tels que la nourriture, un logement, des vêtements et des médicaments nécessaires pour les maladies qui peuvent être soignées à domicile. Une deuxième catégorie comprend les indigents qui sont atteints de maladies et qui ne peuvent recevoir des soins convenables dans leur demeure. Enfin, la troisième catégorie est composée des pauvres (vieillards, orphelins, enfants abandonnés, non-voyants, sourds-muets et aliénés) qui en raison de leur âge avancé, de leur jeunesse ou de leur infirmité sont dans l'impossibilité de travailler pour subvenir à leurs besoins [6]. C'est la CAP elle-même qui détermine le mode d'attribution des secours aux indigents : distributions à domicile par des membres ou par des visiteurs volontaires, en nature, en argent ou bien sous forme de bons à échanger chez des fournisseurs attitrés. Un principe fondamental est néanmoins à respecter : " les secours de la bienfaisance sont fournis aux indigents par la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci se trouvent, au moment où l'assistance devient nécessaire [7]".
Outre ces charges d'ordre général qui incombent aux CAP en vertu de leurs attributions, diverses lois leur imposent l'obligation d'intervenir dans certaines dépenses qui ont trait à la bienfaisance.
Ces charges spéciales comprennent :
1. Les frais d'assistance publique imposés au domicile de secours par la loi du 27 novembre 1891 [8], c'est-à-dire les frais d'entretien et de traitement des

5 Moniteur Belge du 5 août 1976.
6 DAMOISEAUX M. et HENRARD H., Guide pratique de l'administration des commissions d'assistance publique, 3e édition, Bruxelles, 1934, p. 87.
7 Loi du 27 novembre 1891, dans Moniteur belge du 3 décembre 1891.
8 Moniteur belge du 3 décembre 1891.

indigents admis dans les hôpitaux et ceux de l'assistance accordée aux enfants de moins de 16 ans, orphelins de père ou non reconnus, ainsi qu'aux vieillards de plus de 70 ans.
2. La participation au Fonds commun en vue de pourvoir à l'entretien, au traitement des indigents atteints d'aliénation mentale et à l'entretien et l'éducation des aveugles, des sourds-muets, des enfants anormaux, cancéreux, tuberculeux et des estropiés placés dans un institut spécialisé. Le Fonds commun est une caisse formée par les versements des communes en vue de supporter les charges de l'assistance de ces catégories d'indigents. À partir du 1er janvier 1957, il change d'appellation pour devenir le Fonds spécial d'Assistance [9].
3. Les frais d'assistance des mendiants et des vagabonds adultes internés dans les maisons de refuge à concurrence d'un tiers pour les valides et pour la totalité en ce qui concerne les invalides.
4. Les frais d'assistance (pour moitié) des enfants de parents déchus des droits de la puissance paternelle.
5. Les frais d'éducation et d'entretien (pour moitié) des mineurs résultant des mesures prononcées par le juge des enfants pour faits de vagabondage et de mendicité.
6. Les CAP sont contraintes de consacrer tout ou partie de leurs capitaux disponibles à la construction d'habitations à loyers modérés ou à la souscription d'actions d'une ou de plusieurs sociétés locales ou régionales d'habitations bon marché [10].

ORGANISATION

Le Bureau de Bienfaisance est composé de cinq membres, élus par le Conseil communal. Il est présidé par le bourgmestre de la commune et dispose d'un personnel se limitant au secrétaire et au receveur, charges qui sont parfois cumulées par la même personne. Au cours de son existence, il n'a à traiter pour l'essentiel que le renouvellement des membres et les approbations des comptes et budgets.
À partir de 1925, le Bureau de Bienfaisance de Meux devient Commission d'Assistance publique. Sa composition varie en fonction du nombre d'habitants de la commune constaté lors du dernier recensement décennal. Une CAP est composée de cinq membres dans les communes dont la population ne dépasse pas les 5000 habitants, de six dans les communes de 5000 à 50 000 habitants, de huit membres dans les communes de 50 001 à 150 000 et de douze dans les communes de plus de 150 000 individus. Les membres sont élus directement par le Conseil communal tandis que le président est élu au sein même de la CAP. Le président mène les séances, dirige les débats, exécute les décisions et signe les procès-verbaux. Le bourgmestre est, quant à lui, membre de droit. Il est convoqué lors de chaque séance et possède une voix délibérative.
La CAP nomme son secrétaire et fixe son traitement avec l'approbation du Conseil communal et de la Députation permanente. Cet employé est chargé

9 Moniteur belge du 22 décembre 1956.
10 DAMOISEAUX M. et HENRARD H., op. cit., p. 102.

des écritures, de l'étude des affaires, de la garde des archives, de la surveillance du personnel et contresigne les actes officiels. Nommé de la même manière que le secrétaire, le receveur a pour mission de calculer les recettes et d'acquitter les dépenses sur mandats réguliers, de rédiger tous les actes conservatoires ou interruptifs de la prescription et des déchéances, de veiller au renouvellement des baux et à la gestion du pécule des enfants trouvés.
D'autres personnes gravitent parfois autour des membres permanents. Celles-ci sont admises aux conditions fixées par la CAP et sont chargées de prodiguer leurs soins aux indigents. Ce sont des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes, des aides sanitaires, des aumôniers et des agents subalternes.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Aucune information ne nous est parvenue sur l'état des archives avant 1976 [11].
Alors qu'il arrive que des archives du Bureau de Bienfaisance soient conservées avec les archives communales ; pour le CAP de Meux, rien de tel ne semble s'être produit si l'on s'en tient au dépôt des archives de la commune de Meux intervenu en 1970 et au rapport d'inspection de Beterams concernant ces archives communales.
Après la fusion des communes et l'instauration des Centres publics d'Aide sociale en 1977, les archives des anciennes CAP de Bovesse, Émines, Meux, Saint-Denis, Villers-lez-Heest et Warisoulx ont été remises à leur successeur en droit, le CPAS de La Bruyère. Une lettre du Conseil du CPAS de La Bruyère du 15 décembre 1979 informait les Archives de l'État de l'impossibilité d'organiser le classement des archives des 7 anciennes commissions par manque de personnel.
Le rapport d'inspection de D. Van Overstraeten de juin 1990 nous indiquait ce qui suit : il n'y a pas de classement des archives ; ces dernières sont conservées dans les bureaux et au grenier ; elles sont entreposées sous forme de liasses et de paquets ; leur état de conservation est bon. Cependant, il n'y a aucune information quant à leur répartition par ancienne commission. Cette situation perdurera apparemment jusqu'en 2015, année de leur dépôt aux Archives de l'État.

ACQUISITION

Le 9 septembre 2015, le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État signaient une convention pour le tri, l'inventaire et la conservation des archives des Commissions d'assistance publique. Ces opérations seraient réalisées aux frais du CPAS de La Bruyère par du personnel des Archives de l'État dans le cadre du projet " Archives locales de Wallonie ".
Le transfert effectif des archives des anciennes CAP de l'entité de La Bruyère,

11 Pour les informations ci-dessous, voir : Inventaire des archives communales de l'époque contemporaine, tome IV, p. 30-33 ; et Archives de l'État à Namur, Dossier central, CPAS de La Bruyère et Dossier central, commune de Meux.

dont celles de Meux, est intervenu le 26 octobre 2016 (registre d'entrées et dossier d'acquisition 2016/36 aux AÉN).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives présentées dans cet inventaire se divisent en deux parties distinctes : les documents produits par le Bureau de Bienfaisance (1796-1925) et ceux produits par la CAP (1925-1977).
Les archives du Bureau de Bienfaisance
L'inventaire commence par les archives du Bureau de Bienfaisance pour lequel on conserve principalement une série de budgets et de comptes depuis 1852.
Les archives de la Commission d'Assistance publique
Les registres aux délibérations reprennent l'ensemble des décisions prises durant l'année au cours des séances de la Commission. Ces deux volumes s'étendent sur la quasi-totalité de la période d'activité de la CAP, de 1930 à 1976. Outre les documents concernant la gestion et l'organisation de l'institution (renouvellement des membres de la Commission, dossiers du personnel, etc.), une liasse de correspondance générale ainsi que des documents préparatoires aux séances de la Commission sont conservés. La correspondance générale et les documents préparatoires traitent de questions de gestion quotidienne mais surtout des aides sociales à octroyer. Pour ces aides, il est à noter que l'ensemble des dossiers sociaux qui nous sont parvenus a été conservé. Outre les dossiers concernant le droit à un minimum de moyens d'existence (MINIMEX), mentionnons la présence du registre de ces demandes qui s'étend de 1974 à 1977 mais également sur la période d'activité du CPAS de La Bruyère (jusqu'en 1999).

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Avant la convention conclue entre le CPAS de La Bruyère et les Archives de l'État, aucune information ne nous est parvenue quant à d'éventuelles éliminations. Par la suite, la sélection s'est effectuée sur la base des directives du tableau de tri suivant : Laurent Honoré et Michel Nuyttens (coord.), *Archives produites par les Centres publics d'Action sociale en Région wallonne,* Bruxelles, 2011. Cependant, en raison du peu d'archives conservées et des disparitions antérieures, l'ensemble des dossiers sociaux encore présents fut intégralement gardé.

ACCROISSEMENTS

Le fonds de la Commission d'Assistance publique de Meux est considéré comme clos. En principe, l'ensemble de ses archives a été déposé et tout accroissement futur ne pourrait se faire que par restitution de documents. Certains dossiers peuvent également avoir conservé une utilité administrative pour le successeur en droit qu'est le CPAS de La Bruyère après 1976 et pourraient donc encore s'y trouver.
Mentionnons enfin la possibilité que, lors de divers déplacements consécutifs à

la fusion des communes, certaines archives de la CAP de Meux aient été mélangées aux archives de l'ancienne commune de Meux dont le successeur en droit est l'administration communale de La Bruyère.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement suit globalement celui du tableau de tri proposé par les Archives de l'État. La structure a été adaptée aux besoins, notamment en ce qui concerne le Service des Secours civils.

Description des séries et des éléments

I. BUREAU DE BIENFAISANCE

A. ORGANISATION ET GESTION

1. COMPOSITION

1 Dossier relatif au renouvellement annuel, par cinquième, des membres du Bureau. 1902-1904, 1921, 1923-1925.
1 chemise

2. FINANCES

2 - 4 BUDGETS. 1852-1924.

2 1852, 1855-1867, 1869-1872, 1874, 1878-1879.
1 chemise

3 1882-1884, 1886-1893, 1895, 1905.
1 chemise

4 1919, 1921-1924.
1 chemise

5 - 7 COMPTES. 1852-1924.

5 1852, 1855-1869, 1872-1879.
1 chemise

6 1881-1894, 1898.
1 chemise

7 1909-1916, 1918-1924.
1 chemise

8 Compte de clerc-à-maitre. 1924.
1 cahier

3. GESTION DU PATRIMOINE

--- Sommier des fonds publics appartenant à la Commission. 1909-1940.

B. AIDE SOCIALE

9 Lettre du Gouverneur de la province de Namur relative au retard de

paiement d'un secours mensuel de quinze francs à un indigent. 20 février 1904.

1 pièce

II. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. ORGANISATION ET GESTION

1. DIRECTION ET COMPOSITION

10 - 11 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1930-1977.

10 1930-1972.
1 volume

11 1973-1977.
1 volume

12 Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Meux relatif à la nomination d'un membre de la Commission. 5 mars 1930.
1 pièce

13 - 15 DOSSIERS RELATIFS À L'ÉLECTION ET L'INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION. 1947-1965.

13 1947.
1 chemise

14 1959.
1 chemise

15 1965.
1 chemise

16 Documents préparatoires des séances de la Commission. 1959-1960, 1962-1966.
1 chemise

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17 Correspondance générale. (1928) 1929-1953.
1 liasse

18 Rapports annuels. 1960-1961, 1963-1966, 1973.
1 chemise

19 Inventaire des biens et des services de la CAP de Meux, préparatoire à leur transfert au Centre public d'Aide sociale de La Bruyère. [1976 ?].
3 pièces

3. AFFAIRES JURIDIQUES

20 Dossiers relatifs à la récupération d'aides octroyées. 1975-1976.
1 chemise

4. PERSONNEL

21 Pièces relatives à la démission du receveur Baudhuin. 1930.
1 chemise

22 Extraits du registre aux délibérations de la Commission relatifs à la fixation et à des majorations de traitement des secrétaires et pièces afférentes. 1945-1965.
1 chemise

23 - 25 DOSSIERS PERSONNELS. 1942-1973.

23 Louis Regnier, secrétaire-receveur. 1942-1949.
1 chemise

24 Maurice François, receveur. 1947-1950.
1 chemise

25 Robert Botilde, secrétaire temporaire. 1965-1973.
1 chemise

26 Extraits du registre aux délibérations de la Commission relatifs à la nomination et au traitement de Guy Herson, secrétaire, et d'Henri Conobert, receveur. 1976-1977.
1 chemise

5. FINANCES

27 - 32 BUDGETS. 1926-1977.

27 1926-1929.
1 chemise

28 1930-1939.
1 chemise

29 1940-1949.
1 chemise

30 1950-1959.
1 liasse

31 1960-1969.

1 liasse

32 1970-1977.

1 liasse

33 - 38 COMPTES. 1925-1976.

33 1925-1929.

1 chemise

34 1930-1939.

1 chemise

35 1940-1949.

1 liasse

36 1950-1959.

1 liasse

37 1960-1969.

1 liasse

38 1970-1976.

1 liasse

39 - 71 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1940-1976.

--- 1940-1941, 1943.

39 1945.

1 chemise

40 1946.

1 chemise

41 1947.

1 chemise

42 1948.

1 chemise

43 1949.

1 chemise

44 1950.

1 chemise

45 1951.

		1 chemise
46	1952.	1 chemise
47	1953.	1 chemise
48	1954.	1 chemise
49	1955.	1 chemise
50	1956.	1 chemise
51	1957.	1 chemise
52	1958.	1 chemise
53	1959.	1 chemise
54	1960.	1 chemise
55	1961.	1 chemise
56	1962.	1 chemise
57	1963.	1 chemise
58	1964.	1 chemise
59	1965.	1 chemise
60	1966.	1 chemise
61	1967.	1 chemise

62 1968.
1 chemise

63 1969.
1 chemise

64 1970.
1 chemise

65 1971.
1 chemise

66 1972.
1 chemise

67 1973.
1 chemise

68 1974.
1 chemise

69 1975.
1 chemise

70 - 71 1976
70 Généralités.
1 chemise

71 Paiements des arriérés.
1 liasse

72 - 75 COMPTES DE FIN DE GESTION. 1928-1977.
72 1928.
1 pièce

73 1947.
1 cahier

74 1952.
1 pièce

75 1977.
1 chemise

76 - 77 LIVRES-JOURNAUX DE CAISSE. 1930-1977.

76 1930.

1 chemise

77 1972-1977.

1 volume

78 Volets statistiques relatifs aux budgets de la Commission. 1944-1956.

1 chemise

6. GESTION DU PATRIMOINE

79 Sommier des fonds publics appartenant à la Commission. 1909-1940.

1 cahier

B. MISSIONS ET PÔLES D'ACTIVITÉ

1. AIDE SOCIALE

80 - 81 DOSSIERS SOCIAUX. 1947-1968.

80 A-J.

1 liasse

81 K-Z.

1 liasse

82 Dossier relatif à la convention conclue avec le Service social des familles interprovincial. (1954) 1960-1963.

1 chemise

83 Dossier relatif à la convention hospitalière conclue avec la clinique Sainte-Élisabeth de Namur et à la convention de transport conclue avec le Service 900 d'Éghezée. 1959-1974.

1 chemise

84 Dossier de S. D., séquestré à domicile à charge du Fonds spécial d'assistance. 1974.

1 chemise

85 Dossiers de demandes concernant le droit à un minimum de moyens d'existence (MINIMEX) institué dans le cadre de la loi du 7 août 1974. 1974-1976.

1 chemise

86 Registre des demandes en vue de l'obtention d'un droit de minimum de moyens d'existence (MINIMEX). 1975-1999.
1 cahier

2. SECOURS CIVILS PENDANT LA GUERRE 1940-1945

87 Procès-verbaux de vérification de la caisse. 1943.
3 pièces